

Communiqué

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN



Un nouvel élan en faveur du handicap à Cachan

Le 30 novembre 2018

Le 3 décembre, la ville de Cachan et ses partenaires se réunissent pour signer la nouvelle Charte Handicap.

La ville réaffirme ainsi sa volonté, et celles de ses partenaires, d'intégrer pleinement le handicap dans ses actions, afin de faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap et de favoriser leur intégration et leur autonomie dans la cité.

Des actions concrètes

Depuis plus de 10 ans, la ville est investie pour le handicap à Cachan. Une première charte 2007 a permis la mise en place d'actions concrètes pour faciliter l'accès aux bâtiments publics, aux lieux culturels, au logement, aux transports, à l'emploi, à la formation... Les séances ciné-ma différence à La Pléiade, le salon pour l'emploi Handicafé®, la sensibilisation des élèves au handicap en sont quelques exemples.

La Charte 2018 s'inscrit dans cette continuité. Au travers de 7 domaines du quotidien, elle recense 35 actions, qui ont été élaborées par la ville, le groupe handicap citoyen (composé de Cachanais en situation de handicap ou de proche de personnes en situation de handicap), le Conseil des enfants - qui a notamment travaillé sur la couverture de la Charte - et la Commission communale pour l'accessibilité. Le suivi de leurs engagements sera assuré par cette dernière.

46 signataires, dont 26 nouveaux

Pour cette nouvelle charte, la ville a mobilisé les acteurs du territoire le plus largement possible. Ainsi, en plus de la quasi totalité des signataires de 2007, elle pourra compter sur l'engagement de 26 nouveaux institutionnels et associatifs. De quoi amplifier l'élan en faveur du handicap à Cachan.

Signature de la charte Handicap 2018 : lundi 3 décembre à 18h, salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville
Charte Handicap et liste des signataires disponibles sur www.ville-cachan.fr

Contact presse - Valérie Depret
01 49 69 69 99 - valerie.depret@ville-cachan.fr